

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 17 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 19
Pouvoirs : 10
Absent : 0

Date de la convocation : 11 janvier 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald représenté par D CHALLOT
GARNIER Béatrice représentée par L BARBOTTIN
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT : /**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT**DELIBÉRATION N°05****Rapporteur :** Christian MICHAUD**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LE CONTRÔLE DES DOSSIERS CNRACL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE**

Il est rappelé que par délibération du 10 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Vienne pour le contrôle des dossiers CNRACL établis par la collectivité.

Cette convention a été conclue pour une période de trois ans soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Le Centre de Gestion propose de signer un avenant afin de proroger cette convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de signer l'avenant n°1 à la convention pour le contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Vienne et d'autoriser M le Maire à le signer.

Considérant l'intérêt du contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion ;


VU la délibération du 10 décembre 2020 approuvant la signature d'une convention avec le Centre de gestion de la Vienne pour le contrôle des dossiers CNRACL ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**approuve** l'avenant n° 1 à la convention avec le Centre de Gestion, tel que joint à la présente, concernant le contrôle des dossiers CNRACL établis par la collectivité jusqu'au 31 décembre 2023,

-charge M le Maire de le signer au nom de la commune.

VOTE
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le
24 JAN. 2023
